



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
Département de philologie classique

Bachelor:
Langue et culture grecques
Domaine II (60 crédits ECTS)

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement en vigueur pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau Bachelor européen) à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse). Il entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Les étudiant-e-s qui débutent leurs études à partir du semestre d'automne 2017 y sont donc automatiquement soumis.

Les études peuvent débuter au semestre d'automne (septembre) ou au semestre de printemps (février).

Plan d'études

Ce programme en langue et culture grecques se donne pour objectif de couvrir l'étude de l'Antiquité grecque, d'Homère à l'époque byzantine. La formation repose sur l'apprentissage et l'approfondissement de la langue grecque par des exercices et des lectures de textes en langue originale ainsi que sur l'interprétation des documents littéraires par des cours et des proséminaires. Le travail sur les témoignages littéraires permet d'acquérir la maîtrise des méthodes philologiques et est replacé dans le cadre plus large de la culture et de l'histoire gréco-romaine.

Les conditions d'accès sont une maturité avec grec ou le grec pour débutants (Graecum). Des cours de grec pour débutants sont offerts par le domaine : il est possible d'effectuer ce rattrapage durant les premières années d'études.

Langues d'enseignement

L'enseignement est dispensé en français et en allemand. Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à rédiger leurs travaux écrits et à passer leurs examens écrits et oraux dans l'une des deux langues. Avec l'accord de l'enseignant-e, une autre langue peut être choisie. L'étudiant-e qui fréquente des enseignements en langue allemande et en langue française dans une proportion de 40% à 60% et réussit l'évaluation dans la langue correspondante obtient la mention bilingue pour le programme Langue et culture grecques.

Schéma d'études

Ce programme, qui recouvre les trois années d'études de Bachelor, prévoit pour la première année un module propédeutique permettant de consolider les connaissances de base en grec (1 module à 15 crédits ECTS) auquel s'ajoutent un module de lecture (18 crédits ECTS), un module de littérature (12 crédits ECTS) et un module de compétences générales (15 crédits ECTS).

LES MODULES

	CRÉDITS
1. GREC PROPÉDEUTIQUE	15
Histoire de la littérature grecque	3
Histoire grecque	3
Exercices de grec	3
Langue grecque	3
Lecture grecque de 1 ^e année	3
2. LECTURE GRECQUE	18
2 lectures grecques de 2 ^e -3 ^e année	2x3
2 proséminaires de grec	2x3
Lectures individuelles approfondies de grec	6
3. LITTÉRATURE GRECQUE	12
4 cours de littérature grecque	4x3
4. COMPÉTENCES GÉNÉRALES	15
Introduction à la philologie classique	3
Mythologie gréco-romaine	3
Introduction à la littérature de l'Antiquité tardive	3
Littérature chrétienne	3
Histoire de la littérature latine	3

MODULE 1 : PROPÉDEUTIQUE (15 ECTS)

15 CRÉDITS	Le module propédeutique (15 crédits ECTS) consolide les compétences de base en dispensant un enseignement général à la fois sur la langue et sur le contexte historique et littéraire.
-----------------------	--

- 3
CRÉDITS** **Histoire de la littérature grecque**
D'Homère à l'époque impériale, le survol des textes littéraires de langue grecque doit permettre aux étudiant-e-s de mieux contextualiser les auteurs dans une époque, un genre et dans une tradition littéraire.
- 3
CRÉDITS** **Histoire grecque**
Ce cours général, offert par le domaine d'Histoire, fournit un cadre chronologique en abordant les grands moments de l'histoire grecque.
- 3
CRÉDITS** **Exercices de grec**
Les étudiant-e-s consolident leurs connaissances grammaticales à travers différents exercices.
- 3
CRÉDITS** **Langue grecque**
Dans le cadre de ce cours, les étudiant-e-s acquièrent des connaissances en histoire de la langue grecque (et de ses dialectes), ils se familiarisent aux notions rhétoriques et stylistiques et renforcent leur maîtrise de la métrique.
- 3
CRÉDITS** **Lecture grecque de 1^e année**
Ce cours de lecture réservé aux étudiant-e-s de 1^e année, basé sur des textes en langue originale (grec), permet aux étudiant-e-s d'entraîner leurs compétences de traduction et d'enrichir leur vocabulaire.

MODULE 2 : LECTURE (18 ECTS)

18 CRÉDITS	Le module de lecture (18 crédits ECTS) permet d'entraîner les compétences de traduction tout en donnant l'occasion d'approfondir la connaissance d'un auteur ou d'un genre.
-------------------	---

2x3 CRÉDITS	2 lectures grecques de 2^e-3^e année Dans le cadre des deux cours de lecture destinés conjointement aux étudiant-e-s de 2 ^e et de 3 ^e année et choisis l'un en 2 ^e année et l'autre en 3 ^e année, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes en langue originale (grec) dont le commentaire linguistique et littéraire, dispensé par l'enseignant, vise à renforcer leurs connaissances.
--------------------	---

2x3 CRÉDITS	2 proséminaires de grec Dans le cadre des deux proséminaires destinés conjointement aux étudiant-e-s de 2 ^e et de 3 ^e année et choisis l'un en 2 ^e année et l'autre en 3 ^e année, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes antiques en langue originale (grec) et à développer une réflexion sur des aspects précis concernant un auteur ou une œuvre littéraire grecque. Pour cela, ils utilisent les outils propres à la recherche en philologie classique.
--------------------	--

6 CRÉDITS	Lectures individuelles approfondies de grec Dès la fin de la deuxième année, les étudiant-e-s établissent individuellement un corpus de textes (approuvés par les professeurs) pour lequel ils préparent – en travail personnel – une traduction et un commentaire minimal en vue d'un examen à la fin du cursus de Bachelor.
------------------	---

MODULE 3 : LITTÉRATURE (12 ECTS)

12 CRÉDITS	Le module de littérature (12 crédits ECTS), constitué de quatre cours magistraux, dispense des connaissances plus spécifiques au sujet de la littérature grecque.
-------------------	---

4x3 CRÉDITS	4 cours de littérature grecque Les cours de littérature permettent aux étudiant-e-s d'aborder des auteurs, des genres, des motifs ou des aspects plus précis de la langue et de la littérature grecques.
--------------------	--

MODULE 4 : COMPÉTENCES GÉNÉRALES (15 ECTS)

15 CRÉDITS	Le module de compétences générales (15 crédits ECTS) offre une série de cours généraux qui devront être suivis durant les trois années de Bachelor.
3 CRÉDITS	Introduction à la philologie classique Ce cours initie les étudiant-e-s au métier de philologue en leur fournissant les bases méthodologiques et en leur présentant les principaux outils. Ce cours doit être suivi durant la première année de Bachelor.
3 CRÉDITS	Mythologie gréco-romaine Ce cours général offre un aperçu des grands mythes de l'Antiquité et de leurs représentations. Ce cours est normalement suivi durant la deuxième année de Bachelor.
3 CRÉDITS	Introduction à la littérature de l'Antiquité tardive Ce cours donne un survol de la littérature de l'Antiquité tardive. Il présente les développements et innovations propres à la littérature de cette période à travers un choix de textes représentatifs. Ce cours doit être suivi durant la troisième année de Bachelor.
3 CRÉDITS	Littérature chrétienne Ce cours général, offert par le domaine de Patristique, permet aux étudiant-e-s de situer les auteurs et les textes chrétiens les plus importants de l'Antiquité tardive dans leur contexte littéraire, historique et théologique. Ce cours doit être suivi durant la troisième année de Bachelor.
3 CRÉDITS	Histoire de la littérature latine Des débuts de la République au III ^e siècle ap. J.-C., le survol des textes littéraires de langue latine doit permettre aux étudiant-e-s de mieux contextualiser les auteurs dans une époque, un genre et dans une tradition littéraire.

L'ÉVALUATION

Conformément aux Directives concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg en vigueur, chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation écrite ou orale soit au cours du semestre soit à l'issue du semestre. Le mode d'évaluation est spécifié au début du semestre.

1. Un enseignement ne peut être validé qu'une seule fois.
2. La note d'un module est la moyenne des notes obtenues dans les unités d'enseignements évaluées constituant le module. Toutes les notes doivent être suffisantes.
3. La moyenne des 4 modules constitue la note finale.
4. Les épreuves ayant reçu une note insuffisante ne peuvent être répétées que deux fois. Les sessions de rattrapage sont exclusivement réservées aux étudiant-e-s ayant subi un échec.
5. Chaque enseignement est validé par une évaluation notée.
 - 5.1. Pour les cours de littérature, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen à la fin du semestre.
 - 5.2. Pour les lectures de 1^e année, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un test de traduction et un examen oral. Pour les lectures de 2^{ème} et 3^{ème} année, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un test de traduction.
 - 5.3. Pour les lectures individuelles approfondies, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen oral.

- 5.4. Pour les proséminaires, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur une présentation orale et un travail écrit (interprétation littéraire) d'une dizaine de pages au minimum.
- 5.5. Pour les exercices et les cours de langue, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen écrit à la fin du semestre.

ÉCHEC DÉFINITIF

L'échec définitif entraîne l'interdiction de poursuivre les études de Bachelor en Langue et culture grecques. Un échec définitif est possible dans le cas de la non-réussite, après trois tentatives, d'au moins une des unités d'enseignement suivantes :

- a. Introduction à la philologie classique ;
- b. Mythologie gréco-romaine ;
- c. Introduction à la littérature de l'Antiquité tardive ;
- d. Lectures individuelles approfondies de grec.

Dans le cas d'un échec définitif en Langue et culture grecques, les programmes d'études en Langue et culture latines restent accessibles.

MESURES TRANSITOIRES

1. Les étudiant-e-s ayant débuté leurs études au semestre d'automne 2016 et étant soumis-e-s au plan d'études du 28 avril 2009 du programme d'études « Philologie Classique » peuvent transiter vers le présent plan d'études jusqu'au début du semestre d'automne 2017.
2. Le/la conseiller/ère aux études décide des modalités de transition en fonction de l'avancement des études.